



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 108460

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le devenir de la bergerie nationale de Rambouillet. Il semblerait que ce lieu prestigieux et emblématique connaisse dans un avenir proche des mutations structurantes. Aussi, il est important de rappeler l'attachement des yvelinois et yvelinoises à ce site et à la diversité de ses activités. Leur complémentarité est également à noter. Ainsi, tout ce qui relève de la formation et de la recherche en agriculture dépend de la ferme et de ses activités de transformation et de vente. Quant à l'attrait touristique, il est lui aussi soutenu grâce aux bâtiments historiques et aux élevages. Compte tenu de ces éléments, les personnels de cet établissement public national et les yvelinois sont inquiets quant aux restructurations envisagées. L'arrivée d'un IUT sur le site doit être discutée et ne doit pas se faire au détriment des autres activités de la bergerie. En outre, les négociations en cours manqueraient de transparence. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir garantir l'organisation d'une concertation large et ouverte, permettant d'associer l'ensemble des partenaires et usagers concernés et de garantir l'ensemble des activités actuelles du site.

Texte de la réponse

Le centre d'enseignement zootechnique de Rambouillet (CEZ), appelé aussi Bergerie nationale, historiquement dédié à l'élevage d'ovins de la race mérinos, développe aujourd'hui 3 types d'activités principales : la formation professionnelle agricole et hippique de jeunes par les voies de l'apprentissage et de la formation continue ; la participation au système national d'appui à l'enseignement technique agricole ; l'accueil du public au travers d'animations développées autour d'une exploitation agricole démonstrative du développement durable et d'un centre équestre. Une activité de recherche se développe également sur le site au travers d'un laboratoire de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, implanté sur le site. La diversité des activités du CEZ, qui constitue l'originalité et l'intérêt de ce lieu, nécessite cependant de faire évoluer le cadre statutaire, afin d'en assurer la pérennité et de favoriser leur développement. Il s'agit de conforter les missions de la Bergerie nationale en consolidant ses activités d'enseignement technique et d'enseignement supérieur agricole. La création d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole pourrait répondre à cet objectif. Le développement des activités du CEZ passe également par un renforcement des partenariats et la recherche des complémentarités. Ainsi, l'implantation de l'institut universitaire et technologique (IUT) permettra de conforter le projet scientifique et technique autour de la thématique du développement durable. L'arrivée de l'IUT sur le site de la bergerie ne se fera pas au détriment des autres activités existantes actuellement. Ces réflexions s'inscrivent dans le cadre d'une large concertation qui est déjà engagée avec les personnels et partenaires de cette institution.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108460

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4919

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7153